



14 juin 2013

Mme Hélène Gilbert, M.Sc., bio-écologiste et botaniste  
1279, rue James-Lemoine  
Québec (Québec) G1S 1A1

**Objet : Appui au mémoire présenté aux audiences publiques sur le Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De-Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec (Audience du 18 juin 2013).**

Madame,

L'Équipe de rétablissement de la flore menacée de l'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent considère que le mémoire que vous soumettez au BAPE présente fort bien l'importance de préserver entièrement le marais intertidal de l'anse Saint-Michel. En effet, (1) c'est le seul marais intertidal qui subsiste encore entre Beauport et le pont de Québec, (2) il est hautement probable que d'autres espèces d'intérêt pourront rapidement le coloniser, notamment la gentiane de Victorin, une espèce endémique désignée menacée au Québec et au Canada et (3) ce marais pourra avoir une importance pédagogique et éco-touristique majeure pour les milliers d'utilisateurs de la promenade Samuel-de-Champlain.

L'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent est un milieu exceptionnel à l'échelle mondiale grâce à la combinaison de trois caractéristiques : son étendue (près de 170 km), l'amplitude de ses marées d'eau douce (jusqu'à 6 m) et la biodiversité de ses marais intertidaux. La ville de Québec est située au centre de cet écosystème unique et, à ce titre, elle a un rôle central à jouer dans la mise en valeur et l'interprétation de l'estuaire d'eau douce auprès de sa population et des milliers de touristes qui la visitent chaque année.

La promenade Samuel-de-Champlain, qui longe le fleuve, nous semble un excellent endroit pour présenter ce patrimoine naturel. L'aménagement de la phase 3 de la promenade est l'occasion parfaite d'y offrir un accès aux éléments uniques qui caractérisent les grèves intertidales d'eau douce et leur végétation, notamment ces espèces, comme la gentiane de Victorin, que l'on ne rencontre nulle part ailleurs au monde. Nous sommes d'avis qu'il est primordial que cette ouverture soit implantée en harmonie avec les composantes naturelles du lieu et avec les réglementations et lois existantes au Québec, c'est-à-dire en évitant les enrochements massifs et les remblais.

Si le marais de l'anse Saint-Michel devait être détruit, en tout ou en partie, c'est une fenêtre irremplaçable qui sera fermée au pied de l'escarpement de Québec.

Veuillez accepter, madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Pierre Morisset, Ph.D., biologiste  
Président

304, avenue De Gaspé Ouest  
Saint-Jean-Port-Joli  
Québec (Québec) G0R 3G0

pierre.morisset@arul.ulaval.ca  
Tél. : 418 598-6972

P.S.

L'équipe de rétablissement a été créée suite à l'adoption de la Loi sur les espèces en péril au Canada et de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables au Québec. Elle a comme mission de favoriser le rétablissement des plantes en situation précaire de l'écosystème de l'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent, notamment de la gentiane de Victorin et de la ciculaire de Victorin. Ses rôles sont de conseiller les compétences responsables en agissant à titre de groupe consultatif, (2) participer à la mise en œuvre de projets de conservation de sites et d'espèces prioritaires, entre autres en contribuant au développement des connaissances scientifiques relatives à ces espèces, en participant à l'élaboration des documents de planification du rétablissement, en assurant le bon fonctionnement d'un groupe de mise en œuvre du rétablissement ainsi que d'un comité de sensibilisation.

L'équipe regroupe des délégués d'agences et de ministères gouvernementaux, des représentants d'organismes de conservation, ainsi que des scientifiques intéressés à la sauvegarde des espèces menacées et de leurs habitats.